

## Compte rendu du Conseil d'administration samedi 5 avril 2025

*Étaient présents* : Benoist APPARU, Patrice BARRIER, Valérie CHAUMET, Pascale CHEVALLOT, Brigitte CHOCARDELLE, Alain DEPAQUIS, Caroline FRÉMY, Thérèse LEBRUN, Guy LECOMTE, Nicolas LEROUGE, Franck LEROY, François MOURRA, René SCHULLER, Julien VALENTIN,

*Étaient excusés* : Denis BOUDVILLE, Jean-Pierre BOUQUET, Christian BRUYEN, Jean-Pierre FORTUNÉ, Sacha HEWAK, Jacques JESSON, Cyril LAURENT, Dominique LÉVÊQUE, Catherine MALAÏSÉ, Christine MAZY, Arnaud ROBINET, Anne-Sophie ROMAGNY, Joël THOUVENIN, Pascal TRAMONTANA, Nicole VIDAL

*Étaient absents* : Patrick BEDEK, Cédric CHEVALIER, Bertrand COUROT, Régis COUTANT, Anne DESVÉRONNIÈRES, Gilles DULION, Véronique MARCHET, Thierry MOUTON, Pascal PERROT, Evelyne QUENTIN

Franck LEROY, Président, ouvre la séance à 9h, accueille les membres présents et donne lecture de la liste des personnes excusées.

### Ordre du jour

#### Compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu de la précédente réunion du conseil d'administration, diffusé en son temps, ne donne lieu à aucune observation.

*Compte rendu adopté à l'unanimité*

#### Engagement vers la certification QUALIOPI pour l'activité formation de l'association

À la suite d'un message de la DGCL et du CNFEL sur la formation des élus, nous avons été informés que notre agrément risquait de ne pas être renouvelé lors de notre prochaine demande fin 2026.

En effet, la dérogation à l'obligation de détenir la certification QUALIOPI concerne les associations d'élus ne dépassant pas 150 000 € de CA en formation et n'ayant pas dans leurs statuts la mention de formation des agents de collectivités. Or, si nous sommes bien en dessous du seuil financier, le second point figure dans nos statuts et il n'est pas envisageable de ne plus accueillir ce public qui accompagne les élus sur les formations. La certification est donc incontournable aujourd'hui. Celle-ci a un coût de 1 000 € environ pour l'année d'audit initial puis 500 € tous les deux ans pour les audits dits de suivi.

L'AMF va passer cette certification également de son côté et nous comptons profiter d'un travail partagé pour la passer sur cette même période.

Cette certification montrera notre volonté de nous inscrire dans une démarche toujours plus qualitative mais sera également preuve de la mise en œuvre d'un véritable professionnalisme dans ce domaine. Un important travail a déjà été accompli dans l'amélioration continue, dans l'évaluation... nous poursuivons cette action afin de répondre à l'ensemble des critères de certification attendus. Audrey ISSELIN, recrutée début mars dans ce domaine, est en contact avec le responsable AMF sur ce sujet et rassemble les éléments pour que nous soyons prêts à l'automne.

Le président propose aux membres du conseil d'administration que l'association s'engage dans la démarche de certification QUALIOPi.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

## Préparation de la fin de mandat et du renouvellement 2026

Rencontre AMF du 1<sup>er</sup> avril « municipales dans un an, s'engager maintenant »

Synthèse par Ludovic BAILLEUX, Juriste de l'association :

Réunion qui s'est déroulée en deux temps : une partie sur l'engagement et l'autre sur la période préélectorale (aspects plus juridiques qui seront abordés prochainement dans une réunion dédiée).

Sur la notion d'engagement, il s'agissait de faire l'état des lieux des attentes des citoyens et de voir comment susciter l'engagement et se projeter dans le prochain mandat ?

**Un mandat 2020-2026 plus compliqué que d'habitude** : covid, inflation, prix de l'énergie, émeutes de 2023, problèmes assurantiels. Ce qui a été soulevé, ce n'est pas l'accumulation des crises qui met en péril l'engagement municipal, mais la difficulté à lever l'incertitude pour savoir si au lendemain d'une crise les réponses ont été apportées... Une baisse de l'engagement se généralise à tous les niveaux.

3 transformations importantes sont relevées lors des présentations :

- **La question de la défiance vis-à-vis des politiques.** Mais la confiance vis-à-vis des maires plafonne à 65 à 70 %, alors qu'au niveau national, on est plutôt autour de 20% et 12% pour les partis politiques... Importance du lien de proximité en quelques expressions : « *Il est fondamental. Briser la proximité, c'est abimer la confiance. Les citoyens attendent des réponses immédiates et individualisées à leur problème* »
- **Crise des pratiques de la démocratie participative.** Il y a eu plus de listes « citoyennes » en 2020. Comment continuer à créer du lien entre deux élections ? réunions publiques, oui, mais il ne faut pas que la démocratie participative vienne délégitimer la démocratie représentative... le maire, le conseil municipal doit continuer à trancher...
- **Montée de l'individualisme** : il y a une demande d'autorité en France. Une démocratie ne repose pas que sur le respect de la règle de droit. Il y a une contestation de savoir qui détient la légitimité la plus forte : les citoyens, le peuple ou les institutions ?

### Les difficultés

Les données statistiques font état de 42 démissions de maires par mois depuis 2020. 6 000 démissions de conseillers municipaux. Manifestation des difficultés croissantes à agir.

Parmi les motifs exposés, voici ceux les plus représentés :

- Crise de vocation. Elus usés, fatigués.
- Insécurité juridique : besoin de préciser la notion de prise illégale intérêt, profusion de textes et de jurisprudences contradictoires.
- En principe, les communes bénéficient de 2 principes : Autonomie financière et libre administration : mais tous les deux sont des mirages
- Dictature des réseaux sociaux.
- Société en tension, de plus en plus violente (réseau, violence verbal, violence physique)
- **Il faut concilier vie professionnelle, vie personnelle et mandat** et la future loi sur le statut de l'élu n'est pas suffisante. Moins de 3% des maires ont moins de 40 ans.
- Recentrage des citoyens sur eux-mêmes : civilisation du cocon. On se concentre sur sa sphère très proche et on ne s'intéresse plus à ce qui se passe en dehors de cette sphère très proche.
- Dans les médias, les bonnes actions sont rarement valorisées. Il y a surtout des reportages sur ce qui est négatif.

### Quelles actions ?

- Le printemps des maires (collectif de maires) : propose du compagnonnage, du mentorat, pour accompagner les citoyens souhaitant s'engager.
- L'AMF proposera une campagne nationale à destination des citoyens sur l'engagement à compter de septembre.

Franck LEROY précise que notre association pourra mettre à disposition des élus qui le souhaitent les outils de communication de l'AMF et relayer ces derniers.

Notre association n'a en revanche pas vocation à s'adresser au grand public au risque de recevoir toutes les demandes d'informations de futurs candidats. Karine ROLLAND apporte l'information suivante : durant cette période pré-électorale, l'AMF répondra à toutes les demandes des candidats potentiels y compris ceux qui ne sont pas adhérents. Pour notre association, traditionnellement, nous ne répondons qu'à nos adhérents (comme habituellement) et sur tous les autres sujets nous faisons de même. En revanche, il est clairement rappelé que durant la période électorale, nous ne répondons pas aux questions des candidats à l'élection mais uniquement à celles des élus et agents dans le cadre de leurs activités pour le compte de la collectivité. Les candidats y compris les maires actuellement en fonction doivent s'adresser au bureau des élections de la préfecture pour leurs questions au sujet de leur candidature. Les élus présents approuvent cette prise de position et confirment son maintien.

### **Echanges libres sur les sujets d'actualité en lien avec les municipales 2026 :**

- **Texte sur le statut de l'élu** : son inscription à l'agenda de l'Assemblée nationale est normalement prévue avant l'été mais il n'y a pas de date officielle à ce jour. L'AMF souhaite que le texte soit vite inscrit car il fait consensus et participe à la communication en faveur de l'engagement pour les prochaines municipales.
- **Texte sur le scrutin de liste paritaire** : à la date de la réunion du Conseil d'administration le texte est à l'agenda de l'Assemblée nationale le 7 avril. L'équipe de l'association est en attente des suites données pour préparer l'accompagnement des élus et les explications sur la mise en place le cas échéant. Certains élus font part de leurs fortes inquiétudes pour les plus petites communes où il sera difficile de proposer une liste complète avec ces nouvelles règles jugées contraignantes.

### **Présentation et échanges autour du plan d'actions de l'association :**

Après des réunions de l'équipe de l'association, Karine ROLLAND présente les actions prévues pour l'année 2025-2026 couvrant le renouvellement de mandat.

#### **INFORMATIONS JURIDIQUES**

- Revue Lettre du maire : tous les articles sont planifiés jusqu'en juin 2026 pour accompagner avant, pendant et après le renouvellement. C'est un important travail de la part des juristes, notamment dans la mise à jour des différents documents dont nous disposons. L'objectif est également de revoir les outils et moyens de communication qui ont évolué (site Internet et Appli mobile par exemple). Le numéro spécial installation du conseil sera édité en plus grand nombre afin d'être envoyé avant le scrutin pour préparation et adressé à tous les nouveaux maires à l'issue des élections.
- Nous allons élaborer en interne un grand nombre de productions comme lors de chaque renouvellement. Une ou deux associations au niveau national vont partager quelques productions. Pour la Marne, nous avons toujours eu la posture de ne pas partager nos productions gratuitement, dans la mesure où elles sont financées par les cotisations de nos adhérents. Nous acceptons de vendre mais pas de donner. Un groupe de travail mis en place par l'AMF va centraliser les propositions de production, nous y participerons afin de préciser notre position. Les élus confirment le souhait de ne pas diffuser gracieusement nos publications hors département.
- Le livret « guide de conseiller municipal » comme en 2014 sera reconduit afin d'être remis aux conseillers pour les informer de leur rôle, leur statut et du fonctionnement d'un conseil municipal. Pour information, le Guide du maire est réalisé par l'AMF et remis au niveau national. De nombreux guides vont être proposés par diverses entités. Celui du conseiller n'était pas très courant et plutôt apprécié.
- Rubrique municipales 2026 sur le site Internet : cette rubrique est alimentée avec les articles juridiques, modèles, circulaires... toutes les actualités seront à retrouver dans cette rubrique dédiée accessible à la une de notre site. Elle sera également dans les actualités de l'application mobile.
- Réunions d'information en présentiel, visio et au Carrefour. La première va être proposée prochainement en visio d'1h30 sur la préparation du calendrier et les grandes échéances, la campagne, ... Si la loi est votée rapidement cette séquence sera décalée un peu afin d'intégrer les éléments sur le scrutin, dans ce cas en présentiel. Nous attendons les suites législatives qui détermineront le format de cette première réunion.

Une rencontre au Carrefour des collectivités pour faire le point sur les actualités juridiques et notamment le statut de l'élu et la campagne de promotion de l'AMF si elle est lancée à cette date.

Une réunion à l'automne pour la préparation des listes, le bureau de vote et les derniers rappels pour l'organisation du scrutin

Dernières réunions prévues en février/mars juste avant le scrutin pour les messages de dernière ligne droite, seront destinées aux DGS et secrétaires généraux de mairie pour la préparation du renouvellement. Il y aura à cette occasion une importante communication sur le recueil des données issues des élections : une visio et un tutoriel pourront être réalisés pour celles et ceux qui auraient eu un empêchement à nous rejoindre pour l'une des sessions proposées.

## **COLLECTE DES DONNÉES & ANNUAIRE**

- Comme à chaque renouvellement l'association a besoin de collecter les données issues du renouvellement afin de mettre à jour sa base de données et de réaliser son annuaire. Les pages et la composition sont totalement réalisées en interne. Seule l'impression est faite par un prestataire. L'annuaire sera prêt à recevoir les données au lendemain des élections. Pour cela, nous allons utiliser notre progiciel interne, dont un lien sera adressé en mairie en amont afin que les secrétaires puissent compléter via un formulaire simple toutes les données utiles. Ce formulaire permettra l'édition du tableau du conseil à adresser en préfecture avec le formalisme adapté et de partager les données avec un certain nombre de partenaires listés en amont et communiqués lors du recueil des données (Préfecture, communautés, Conseil départemental, Région Grand Est, CDG51, SIEM, SDIS, Syvalom). Ces données ne sont pas partagées avec d'autres entités. La mise à jour de notre base de données permet également la mise à jour de l'appli mobile et de l'annuaire en ligne.

Les contacts vont être pris auprès de l'ensemble des structures identifiées pour proposer ce partage de données. L'idée est de simplifier la tâche pour tous en organisant une unique collecte des informations que nous demandons tous. La collectivité, à l'issue de la saisie du formulaire, disposera d'un fichier Excel qu'elle pourra communiquer à qui elle le souhaite et nous nous chargerons de le communiquer aux entités qui auront donné leur accord pour ce travail en commun.

- L'annuaire sera remis au Carrefour des collectivités 2026 à l'ensemble des collectivités et partenaires de l'association. Un temps fort sera prévu à cette occasion.

## **ACCUEIL DES ÉLUS ISSUS DU RENOUELEMENT 2026**

- Une journée d'accueil des élus issus du scrutin de 2026 est prévue. Celle-ci pourrait être programmée au Capitole autour du 8 avril 2026. Quelques élus suggèrent d'opter pour un samedi si possible afin que les élus soient plus facilement disponibles. Il est précisé que le choix de la date sera fait en fonction de la disponibilité de la salle et des différents partenaires que nous mobilisons sur l'évènement. Dans l'idéal cette rencontre doit avoir lieu le plus tôt possible après l'ensemble des réunions d'installation. Elle se déroulera en plusieurs temps avec plénière d'accueil et présentation de l'association, de son rôle et des missions. Un focus sur la fonction d'élu et le rôle du maire. Cette séance est l'occasion d'assurer la promotion d'outils importants pour les élus : droit à la formation, compte CPF et identité numérique, application mobile de l'asso et site internet, recueillir les photos d'identité avec présence d'un photographe pour alimenter notre annuaire et base de données, remise des écharpes, etc.
- Un cocktail déjeunatoire en présence des partenaires et des ateliers animés par l'équipe pour présenter plus en détail nos services.
- L'idée serait de convier également les maires renouvelés dans leur mandat sur un temps réservé, en fin de journée, pour qu'ils puissent également bénéficier de certaines infos (ceux de 2020 n'ont pas pu avoir cette journée particulière et certains ne nous connaissent toujours pas).
- Pour information, Karine ROLLAND a signalé aux services préfectoraux, qu'il n'est pas opportun d'organiser un forum de l'ingénierie en 2026 sur cette période déjà très chargée. Le Carrefour des collectivités pourrait être tout aussi approprié.
- Un accueil des adjoints pourrait être fait au Carrefour 2026 avec un temps fort sur la présentation du statut de l'élu et des services de l'association

## **RENOUELEMENT DE NOS INSTANCES**

- Le renouvellement des instances de l'association aura lieu en mai 2026 lors des réunions d'arrondissement, durant lesquelles il sera procédé aux élections des membres du conseil d'administration (certains membres sont élus et d'autres sont de droit : ces derniers sont les maires des communes de + de 10 000 habitants et des maires des communes chefs lieu d'arrondissement ainsi que les présidents de communauté de + de 10 000 habitants).

- Il est proposé que lors des réunions d'arrondissement soient organisées également les présentations Procureur-Préfet pour les maires, comme en 2020, et la remise des cartes d'identité de maire. Un travail d'échange avec les services de la préfecture et ceux des procureurs va être engagé en ce sens.
- Mi-juin se tiendra la séance d'élection du président et des membres du bureau.
- Un toilettage des statuts de l'association pourrait être réalisé en amont pour clarifier certains points et adapter aux nouvelles circonstances de mandat qui ont pu poser difficulté. Franck LEROY propose d'inscrire ce point à un prochain ordre du jour.

#### **PROGRAMME DE FORMATION**

- Lors du renouvellement, un programme de formation dédié est mis en place pour former les nouveaux élus sur « les essentiels ». Ce programme sera mis en œuvre avec des sessions en présentiel et d'autres sous format visio. Sans oublier des formations dédiées aux élus renouvelés dans leur fonction pour qui nous devons poursuivre la variété de notre offre.
- Pour information, l'AMF a indiqué lors d'une réunion que le DIFE ne serait pas utilisable lors de la première année de mandat. Après vérification des textes, rien ne le mentionne. Une confirmation a été demandée car cela paraît très surprenant.
  - ✓ *pour information après la réunion, l'AMF a reconnu une erreur, le DIFE sera bien utilisable dès la première année*

*Proposition approuvée à l'unanimité*

#### **Représentation de l'association au sein de commissions extérieures**

L'association n'a pas reçu de sollicitation pour de nouvelles désignations. En revanche de nouveaux groupes de travail se mettent en place à l'AMF. Celui sur les « Gens du voyage » s'est réuni le 31 mars, les personnes intéressées peuvent encore s'y joindre si elles souhaitent suivre les travaux et partager leurs retours du terrain. Merci de vous faire connaître auprès de Karine ROLLAND.

- Point sur la situation du Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) : le CDAD est en attente de confirmation de certains financements. Cela peut entraîner des retards ou des non-reconductions d'actions sur le territoire. Lors de la dernière réunion, il a été souligné l'importance de cette action d'accompagnement des victimes éloignées des centres de justice et d'accès au droit. Les élus mentionnent un manque de retour sur l'activité réelle du CDAD sur leur territoire et souhaiteraient davantage d'informations.
- Une enquête indépendante sur le sujet CDAD/France Services mériterait d'être conduite auprès des élus et agents en place afin de faire un état des lieux neutre sur le sujet. Ce sujet pourrait être confié à un étudiant. Karine ROLLAND se renseignera sur cette possibilité pour l'année scolaire à venir.
- Schéma départemental d'aide aux victimes : il a été mis à jour et signé en préfecture (un volet spécifique pour les élus a été ajouté). Sur ce même sujet, l'AMF va relancer la communication sur l'importance de faire remonter les signalements d'agression d'élus sur son observatoire. Sur l'année 2024, moins de 10 signalements ont été enregistrés sur la plateforme nationale.

*Proposition approuvée à l'unanimité*

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Le Président

Franck LEROY

Prochains rendez-vous du conseil d'administration :

- samedi 14 juin, de 9h à 11h
- vendredi 29 août - à l'occasion du Carrefour des collectivités
- samedi 20 septembre, de 9h à 11h
- en novembre, date à définir
- vendredi 5 décembre